

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière et directrice générale
de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Lac-du-cerf, lors d'une séance spéciale tenue à Lac-du-Cerf, le jeudi 21 décembre, a adopté un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement numéro 194-2000 et ses amendements et fixant le traitement des élus municipaux à partir du 1^{er} janvier 2007.

Le projet de règlement augmente la rémunération et l'allocation de dépenses de la façon suivante :

Rémunération et allocation de dépenses, actuels :

MAIRE

Rémunération de base annuelle :	4 915,08\$
Allocation de dépenses :	<u>2 457,54\$</u>
Tarif annuel :	7 372,62\$

CONSEILLER

Rémunération de base annuelle :	1 638,36\$
Allocation de dépenses :	<u>819,18\$</u>
Tarif annuel :	2 457,54\$

Rémunération et allocation de dépenses, projetés :

MAIRE

Rémunération de base annuelle :	5 160,84\$
Allocation de dépenses :	<u>2 580,42\$</u>
Tarif annuel :	7 741,26\$

CONSEILLER

Rémunération de base annuelle :	1 720,28\$
Allocation de dépenses :	<u>860,14\$</u>
Tarif annuel :	2 580,42\$

La rémunération et l'allocation de dépenses ci-dessus mentionnés seront indexés annuellement, à compter de 2008, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Le projet de règlement sera déposé pour étude finale et adoption lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 12 février 2007, à 19 h à la Salle municipale de Lac-du-Cerf, 15, rue Émard à Lac-du-Cerf.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf, 15, Émard, Lac-du-Cerf, du lundi au vendredi entre 13 h et 16 h.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille six.

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Lac-du-Cerf certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil entre 21 heures et 22 heures de l'après-midi, le 21^e jour de décembre 2006.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de décembre deux mille six.

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale